



## **Annexe 5a - Championnat 2019**

**Pour toute correspondance :**

**Confédération Kendalc'h**

1 rue de Suède – Porte Océane

56 400 AURAY

Téléphone : 02.97.58.10.50

Mail : [confederation@kendalch.com](mailto:confederation@kendalch.com)

# PREAMBULE

La Confédération Kendalc'h œuvre à la conservation, à la transmission et au développement du patrimoine culturel immatériel de Bretagne. Le Championnat est une de ses actions culturelles qui répond à ces objectifs. Le concours, en tant que vecteur de prise de conscience et d'action, met en valeur notre patrimoine breton. Il permet la sauvegarde et la promotion de notre culture à travers la danse, la musique, le chant, le costume, les langues et plus largement les rites et coutumes de Bretagne. Les choix des groupes servent ces fondamentaux.

Le présent règlement est à lire comme une feuille de route permettant à chacun (membres de groupes ou jurés) d'être en accord avec les attentes formulées par Kendalc'h dans le cadre du championnat.

Par les évolutions données au présent règlement, la Confédération entend prendre en compte différentes problématiques constatées durant ces dernières années, régulièrement soulevées et relayées par les groupes. Ainsi, avec conscience des soucis d'effectifs de nos ensembles, des assouplissements ont été apportés quant à la notion de « Participants aux différentes épreuves » du Championnat, que ce soit au niveau des danseurs ou au niveau des musiciens, et ceci pour chacune des épreuves. Par ailleurs, un élargissement du choix des danses du répertoire commun de Tradi'deiz est proposé aux groupes des 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> catégorie.

**Il n'en reste pas moins que les prestations traditionnelles et scéniques demeurent le reflet quantitatif et qualitatif du groupe. Aussi, nous faisons confiance à chacun pour se présenter au concours en toute sincérité avec l'effectif qui sera le sien tout au long de la saison.**

Dans cette logique, les prestations proposées lors des sorties doivent être similaires à celles présentées dans le cadre du Championnat.

La continuité de la logique de Championnat d'une année sur l'autre et le souci d'organisation matérielle impliquant différents partenaires (festivals, collectivités...), ne permettent pas à la Confédération d'apporter de nouvelles modifications structurelles quant au déroulé des épreuves que ce soit leur nombre ou leurs modalités. Les nouveautés mises en place lors de l'édition 2018 sont par conséquent maintenues pour l'année 2019.

Une nouvelle fois, rappelons que la participation au Championnat n'est qu'une partie de la vie d'un groupe et ne constitue pas une fin en soi. C'est un objectif parmi d'autres, une planification de travail et une valorisation des recherches effectuées. La Commission Championnat est consciente de l'investissement, de l'ouvrage à réaliser pendant l'année. Aussi, nous rappelons qu'un groupe peut présenter la même suite scénique ou des éléments de celle-ci au cours des années suivantes.

# GENERALITES

## ➤ Classement par catégories

Il existe cinq catégories : 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 2<sup>ème</sup>, 1<sup>ère</sup>, Excellence. Les groupes se présentent dans la catégorie dans laquelle ils ont été classés à l'issue du concours de l'année précédente (ou le cas échéant de l'année précédent une année sabbatique). La descente ou la montée d'une catégorie est obligatoire et effective dès le mois de septembre suivant les épreuves. Le nombre de groupes à monter ou à descendre varie selon le nombre de groupes concourant à savoir :

Nombre de groupes concourant dans la catégorie	Nombre de groupes montant dans la catégorie supérieure	Nombre de groupes descendant dans la catégorie inférieure
De 1 à 6 groupes	1	0
De 7 à 8 groupes	1	1
9 groupes et plus	2	2

Compte tenu que le règlement prévoit la descente en catégorie inférieure d'un seul groupe lorsqu'il y a moins de huit participants à l'épreuve du Championnat, en cas d'égalité de moyenne (au millième de points) entre deux groupes classés en dernière position du classement, ces deux groupes restent classés dans la catégorie dans laquelle ils se sont présentés. De même, en cas d'égalité de moyenne (au millième de points) entre deux groupes classés en première position du classement, ces deux groupes accèdent à la catégorie supérieure. La finale de la Saint-Loup fait partie intégrante du championnat national de danse bretonne. La non-participation d'un groupe d'excellence sélectionné entraînera de facto une descente en 1<sup>ère</sup> catégorie.

## ➤ Contenu du championnat

La catégorie des groupes est déterminée par le classement à l'issue de deux épreuves :

- **la partie « Répertoire commun »** (40% de la note finale) – Les groupes présentent les danses du répertoire commun de leur catégorie. Ces épreuves se tiennent **lors du Tradi'deiz**.
- **la partie « Suite scénique »** (60% de la note finale) – Les groupes présentent leur suite scénique lors **des épreuves scéniques** par catégories.

## ➤ Commentaires

Les commentaires (répertoire commun et suite scénique) de tous les groupes sont accessibles sur un serveur et/ou adressés par voie dématérialisée, trois semaines après l'épreuve, au fur et à mesure de leur réception par le Secrétariat.

## ➤ Composition des jurys

Le choix des jurés et leur répartition sont établis par la Commission Championnat. La présidence du jury est prioritairement attribuée à un membre de cette commission, à défaut, à une personne déléguée par celle-ci.

## ➤ Utilisation des captations vidéographiques

Sauf avis contraire et express du groupe, la Commission Championnat pourra utiliser les vidéos des prestations pour les journées de formation des jurés et/ou tout autre travail de réflexion et d'analyse sur la danse et la mise en scène ainsi que tout autre projet de la Confédération.

### ➤ Année sabbatique

Un groupe, après avoir concouru au moins une année au Championnat de Kendalc'h peut prétendre à une année sabbatique. En cas d'année(s) sans concours suivant une année sabbatique, le groupe rétrograde d'une catégorie par an jusqu'à n'être plus classé en catégorie.

### ➤ Participants aux différentes épreuves

L'objectif des épreuves est d'évaluer le niveau d'un groupe, une année donnée. Ainsi chaque groupe se présente aux différentes épreuves avec ses propres adhérents. Les spectacles effectués par le groupe, tout au long de la saison, seront ainsi le reflet de sa présentation aux épreuves du Championnat.

**Il est impossible pour un(e) danseur(se) de participer aux épreuves du Championnat dans plusieurs groupes, lors d'une même épreuve. Pour l'édition 2019 du Championnat, les épreuves sont au nombre de 7 et définies par : Tradi'deiz, Meliaj 4<sup>e</sup>, Meliaj 3<sup>e</sup>, Meliaj 2<sup>e</sup>, Meliaj 1<sup>ère</sup>, Dañs Excellañs, Finale de la Saint Loup (pour cette dernière, les 3 composantes du week-end – défilé, dérobée, scénique - ne peuvent pas être dissociées). Les groupes ne respectant pas cette disposition verront la moyenne de(s) l'épreuve(s) concernée(s) annulée.**

**En accord avec la politique de la Commission Enfants-Adolescents de Kendalc'h, sauf rôles spécifiques dans le spectacle, les participants au Championnat doivent être âgés de plus de 12 ans.**

### ➤ Annnonce des résultats

Les résultats de la partie traditionnelle sont annoncés le jour de Tradi'deiz. Un prix est remis au premier de chaque danse (toutes catégories confondues). Le jour des épreuves scéniques, sont annoncés les résultats de la partie scénique (par ordre croissant) puis les moyennes qui déterminent le classement général de la catégorie. A réception des notes, les groupes ont 15 jours pour signaler une éventuelle erreur de calcul. Passé ce délai, les résultats sont définitifs.

Les décisions du jury sont sans appel. Après les résultats, le responsable d'un groupe rétrogradé ou se voyant appliquer une ou des pénalité(s), peut, accompagné de deux de ses membres maximum, s'entretenir avec les jurés sous la responsabilité du président de jury, dans la salle de délibérations. Pour une meilleure coordination, tout questionnement concernant la notation et/ou les commentaires à l'issue du concours, doit obligatoirement être adressé au responsable de la Commission Championnat, via le Secrétariat, qui interpellera alors le jury. En cas de violence physique ou verbale à l'annonce des résultats et suivant la gravité, le Conseil d'administration pourra décider de sanctions pouvant aller jusqu'à la rétrogradation du groupe.

### ➤ Groupe « nouvel arrivant »

Un groupe nouvel adhérent ou n'ayant pas participé au concours depuis plus de 5 ans peut participer au championnat en 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> ou 2<sup>ème</sup> catégorie. Une fois inscrit dans la catégorie choisie, le règlement s'applique comme pour tous les autres groupes.

### ➤ Procédure d'inscription et de participation au Championnat

L'échéance d'inscription au Championnat est fixée au **31 décembre**. Pour cette date, doit également être transmise la liste des danses choisies pour l'épreuve de Tradi'deiz. Néanmoins, la participation aux épreuves, et donc l'inscription définitive, est subordonnée au paiement intégral de la cotisation au plus tard à la date du **28 février** de l'année des épreuves. Les groupes s'engagent à compléter les formulaires en ligne suivants :

- **Inscription au championnat 2019** avant le 31 décembre 2018.
- **Organisation des épreuves traditionnelles et scéniques** avant le 1<sup>er</sup> mars 2019.
- **Trame à l'attention des jurés scéniques** avant le 15 mai 2019.

# EPREUVE DU REPERTOIRE COMMUN

## ➤ Déroulé de Tradi'Deiz

La journée du traditionnel est organisée par la Confédération. Tous les groupes présentent l'épreuve « Répertoire commun », le même jour. Les groupes s'engagent à participer au défilé qui clôture la journée.

## ➤ Ordre de passage

La présentation des danses traditionnelles se fait par danse et selon l'ordre croissant des catégories : 4<sup>ème</sup> - 3<sup>ème</sup> - 2<sup>ème</sup> - 1<sup>ère</sup> - Excellence. Pour des raisons exceptionnelles, cet ordre pourra être ajusté sur décision de la Commission Championnat.

## ➤ Notation

Chaque juré pose ses notes pour chacun des items de la grille de notation (technique - style - prestation en tant que danse traditionnelle). **Pour un même groupe, l'amplitude entre la note la plus basse et la note la plus haute attribuée par les jurés d'une même danse ne peut excéder deux points.**

## ➤ Danses du répertoire commun 2019

4 <sup>ème</sup> catégorie : 2 danses au choix	3 <sup>ème</sup> catégorie : 3 danses au choix	2 <sup>ème</sup> catégorie : 4 danses au choix	1 <sup>ère</sup> catégorie : 5 danses au choix	Excellence : 6 danses au choix
Koste'r c'hoed	Laridenn mod Baod	Avant-deux du Coglais*	Avant-deux de long mode Châteaubriant *	Avant-deux de long mode Châteaubriant *
Ridée de Peillac	Ridée de Peillac	Gavotte Pourlet*	Ridée de Guillac	Rond de Landéda
Laridenn mod Baod	Rond de Landéda	Suite de Châteauneuf *	Gavotte et bals de Clohars- Carnoët*	Avant-deux du Coglais*
Ridée de Saint-Gildas	Suite Gavotte Kernevodez	Suite Treger *	Laridé de la côte mode Carnac	Suite Treger*
	Ridée de Guillac	Partez-Quatre-Chaînez *	Avant-deux mode Ligné-Les Touches *	Suite Gavotte Kernevodez
		Rond Mitaod	Rond Mitaod	Ridée de Saint-Gildas
			Gavotte Pourlet *	Koste'r c'hoed
				Partez-quatre-chaînez *

Les groupes de 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> catégories pourront choisir de présenter une des danses signalées par un \* en remplacement d'une des danses de leur répertoire. Cette danse devra néanmoins être impérativement présentée à 6 couples mixtes minimum comme cela est exigé dans le règlement pour les groupes ayant ces danses à leur répertoire.

➤ **Temps de présentation des danses traditionnelles**

Pour permettre au jury d'apprécier le travail effectué, il est nécessaire de présenter un temps suffisant pour chaque danse. Le chronométrage commence au démarrage de la danse (et non sur l'appel de la danse ou la mise en place) et se termine avec la dernière formule dansée par la totalité des effectifs.

Temps minimum des présentations des danses		
Danses en ronde, en chaîne ou en cortège	Danses en double front ou en quadrette	Suites obligées
Ridée à la mode de Peillac Ridée mode de Guillac Rond Mitaod Laridenn mod Baod Gavotte Pourlet Koste'r c'hoed Rond de Landéda Laridé de la côte mode Carnac Ridée de Saint-Gildas	Avant-deux de travers à la mode de Ligné-Les Touches Partez-Quatre-Chaînez Avant-deux de long mode Châteaubriant <b>Avant-deux du Coglais</b>	<b>Gavotte et bals du pays de l'Aven à la mode de Clohars-Carnoët</b> (environ 2 min pour la gavotte - 3 bals à quatre et 3 bals à deux)  Suite du pays Kernevodez (environ 2 min pour la gavotte 2 et 6 formules de tamm diskuiz)  Suite de Châteauneuf (environ 2 min pour la Gavotte - 4 bals à 4 - 6 bals à 8)
<b>3 min</b>	<b>6 formules</b>	
Suite Treger Environ 2 min pour la Dañs Plaen, 6 formules pour le bal (3 formules simples bal marché + 3 formules « pas tourné »), et 6 formules pour le passepied (3 formules simples avec balade en pas de polka + 3 formules de Plouegat Moysan avec balade en pas marché)		

Le non-respect des temps de présentation est sanctionné par une pénalité pour chacune des danses concernées.

4 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	2 <sup>ème</sup>	1 <sup>ère</sup>	Excellence
0,3	0,5	0,7	0,8	1

➤ **Nombre de couples pour la présentation des danses**

Selon les catégories, il est demandé un effectif minimum pour la présentation des danses traditionnelles. Le non-respect de l'effectif fait baisser, par couple manquant, la note de la danse présentée de :

	4 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	2 <sup>ème</sup>	1 <sup>ère</sup>	Excellence
Nombre de couples minimum	6, dont 4 mixtes minimum	6, dont 4 mixtes minimum	6 mixtes (Bal à 8 Dardoup : 4 couples et 2 couples statiques en fond de scène)	6 mixtes	8 mixtes
Pénalités par couple manquant	0,15	0,25	0,35	0,4	0,5

➤ **Commentaires**

Chaque juré rédige des commentaires individuels.

➤ **Accompagnement musical « Répertoire commun »**

Chaque groupe peut se faire accompagner des **musiciens de son choix** à la condition que l'accompagnement musical ou chanté soit conforme aux exigences de la fiche de danse. Les musiciens ou chanteurs ne sont pas sonorisés, néanmoins l'organisateur se réserve le droit de proposer une sonorisation pour palier à des contraintes techniques.

L'utilisation d'enregistrements pour la partie traditionnelle entraîne la perte des points musicaux.

➤ **Tenue vestimentaire**

Le jury doit pouvoir voir les pieds des danseurs. Les groupes ont le choix de se présenter en costume traditionnel ou d'opter pour une tenue homogène.

➤ **Nouvelles danses entrant dans le répertoire**

Chaque année, une ou plusieurs danses entrent dans le répertoire commun proposé aux groupes. Les référents désignés s'engagent à ne pas effectuer d'intervention dans les cercles de la Confédération pour proposer un stage, entre la date d'annonce du répertoire commun et la date de Tradi'deiz, stage dont le sujet serait cette (ou ces) nouvelle(s) danse(s). Si ce cas de figure se produisait, la (ou les) danse(s) concernée(s) serai(en)t exclue(s) du répertoire pour le (ou les) groupe(s) ayant profité de cette intervention.

# EPREUVE SCENIQUE

*La Commission Championnat rappelle que par essence la tradition est évolutive. Dans le respect de la transmission, il semble important pour la diversité et la richesse des créations artistiques de rappeler qu'il existe plusieurs approches permettant de valoriser le patrimoine culturel breton. Nous rappelons que les moyens utilisés (thème, théâtre, danse contemporaine...) pour porter les spectacles ne peuvent pas prendre le pas sur le patrimoine dansé.*

## ➤ Lieu des épreuves par catégorie

Chaque épreuve scénique est organisée par catégorie, en salle, par la Confédération, entre mi-avril et mi-juin.

## ➤ Ordre de passage

L'ordre de passage est défini par tirage au sort. Ce tirage au sort sera effectué dans le courant du mois de janvier, une fois toutes les inscriptions reçues. Toutefois, la Commission Championnat se réserve le droit de modifier cet ordre de passage en raison de contraintes techniques.

## ➤ Composition du jury

Pour l'ensemble des catégories, le jury des épreuves scéniques se compose de :

- 4 jurés « d'ensemble » (chargés d'évaluer le spectacle dans sa globalité)

- 8 jurés dédiés (2 en musique, 2 en costumes, 2 en danse, 2 en artistes).

## ➤ Notation

La note de la partie scénique se décompose ainsi :

Jurés dédiés								Jurés "d'ensemble"			
Musique		Costumes		Danse		Artistes					
Jury 1	Jury 2	Jury 1	Jury 2	Jury 1	Jury 2	Jury 1	Jury 2	Jury 1	Jury 2	Jury 3	Jury 4
Sur 20	Sur 20	Sur 20	Sur 20	Sur 20	Sur 20	Sur 20	Sur 20	Sur 20	Sur 20	Sur 20	Sur 20
Moyenne sur 20		Moyenne sur 20		Moyenne sur 20		Moyenne sur 20		Moyenne sur 20			
50% de la note finale								50% de la note finale			

Le jury classe les groupes et pose sa note en s'appuyant sur les attentes et le référentiel de chaque catégorie. Le président du jury a toute autorité et est garant de la cohérence des notes de chaque juré.

## ➤ Durée des spectacles

Selon les catégories, la durée réglementaire de la prestation scénique (présentation incluse) est de :

	4 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	2 <sup>ème</sup>	1 <sup>ère</sup>	Excellence
Temps minimum	8 min	10 min	12 min	14 min	16 min.
Temps maximum	12 min	14 min	16 min	18 min	20 min.

Le jury sanctionnera de 0,5 point, sur la moyenne de l'épreuve, tout écart de temps inférieur ou égal à 1 minute. La sanction sera de 1 point au delà d'un écart de 1 minute. Le chronométrage démarre à la première expression du spectacle qu'elle soit vocale, musicale, visuelle ou scénique.



➤ **Accompagnement musical « Partie libre »**

Chaque groupe se fait accompagner de tout musicien de son choix. Cependant la « formule musiciens » engagée pour le championnat assure la représentativité qualitative musicale du groupe tout au long de la saison. En complément du ou des musicien(s), les enregistrements sont tolérés.

➤ **Commentaires**

Chaque groupe recevra un commentaire de chaque juré.

➤ **Dossiers pour les jurés**

Au plus tard pour le 15 mai, les groupes participants complètent obligatoirement le formulaire en ligne :

- la liste des danses
- les références musicales : sources, choix et démarches
- le nombre de danseurs et musiciens
- la liste des modes vestimentaires présentées dans la suite scénique avec, pour chacune de ces modes, une documentation pouvant justifier les choix et démarches présentés

Seul ce document est transmis aux jurés. Il sert de support à l'évaluation, mais n'est pas noté en tant que tel. Ce document est adressé aux membres du jury deux semaines avant l'épreuve

➤ **Les attentes par catégories**

**La promotion de notre culture bretonne et la valorisation du patrimoine danse, musical, oral et vestimentaire sont le socle commun attendu pour toutes les catégories. Dans ce cadre, les attentes spécifiques inhérentes à chaque catégorie sont développées ci-dessous.**

<b>4<sup>ème</sup> catégorie</b>	Un spectacle de danse avec une approche de construction, utilisant l'espace scénique, en concordance avec la capacité de l'effectif. Un répertoire de danses correctement interprétées techniquement et avec une approche du style. Des artistes engagés dans une démarche de spectacle. Un accompagnement musical juste, approprié aux danses choisies. Des musiciens maîtrisant leurs instruments. Une tenue vestimentaire de qualité.
<b>3<sup>ème</sup> catégorie</b>	Un spectacle de danse avec une approche de mise en scène. Un répertoire de danses dont la technique et le style sont respectés. Une aisance des artistes sur scène. Un accompagnement musical maîtrisé, construit, en cohérence avec la mise en scène. Un ensemble cohérent de tenues de qualité.
<b>2<sup>ème</sup> catégorie</b>	Un spectacle de danse mis en scène. Un répertoire de danses dont la technique et le style sont maîtrisés. Des artistes expressifs, impliqués dans la mise en scène. Un accompagnement musical maîtrisé et construit en adéquation avec la mise en scène. Un ensemble cohérent de tenues de qualité en adéquation avec la mise en scène.
<b>1<sup>ère</sup> catégorie</b>	Un spectacle de danse porteur de sens avec une mise en scène créative. Un répertoire de danses dont la technique, le style et l'esprit sont maîtrisés et issus de la richesse du patrimoine dansé. Des artistes investis et justes dans leurs expressions. Un accompagnement musical maîtrisé, construit qui participe à la mise en scène. Un ensemble cohérent de tenues de qualité participant également à la mise en scène.
<b>Catégorie Excellence</b>	Un spectacle de danse empreint d'une forte personnalité artistique. Un répertoire de danses dont la technique, le style et l'esprit sont maîtrisés, associé à la recherche et à la possibilité de création valorisant la richesse du patrimoine dansé. Des artistes habités et justes dans leurs intentions et provoquant une émotion. Un univers musical de qualité irréprochable et un ensemble cohérent de tenues de qualité impeccable fondé sur la recherche autour de la richesse du patrimoine vestimentaire et participant également à la création artistique.

➤ **Référentiel de la partie scénique**

Chaque catégorie est évaluée selon les référentiels communiqués aux groupes.

# FINALE DU CHAMPIONNAT DE BRETAGNE

## ➤ Sélection des groupes

La finale du championnat de Bretagne met en compétition les huit premiers groupes d'Excellence qui se maintiennent dans leur catégorie. Si leur nombre est inférieur à huit, est ensuite invité à participer et non à concourir prioritairement le(s) groupe(s) Excellence non-sélectionné(s) puis le(s) premier(s) groupe(s) de 1<sup>ère</sup> catégorie.

## ➤ Contenu des épreuves

### 1. Dérobée de Guingamp

Chaque juré pose ses notes pour chacun des items de la grille de notation (technique - style - prestation en tant que danse traditionnelle). Pour un même groupe, l'amplitude entre la note la plus basse et la note la plus haute attribuée par les jurés ne peut excéder deux points.

L'accompagnement musical ou chanté est conforme aux exigences de la fiche de danse. Les musiciens ou chanteurs ne sont pas sonorisés. L'utilisation d'enregistrements entraîne la perte des points musicaux. Chaque groupe peut se faire accompagner de tout musicien de son choix.

Concernant la tenue vestimentaire, le jury doit pouvoir voir les pieds des danseurs. Les groupes ont le choix de se présenter en costume traditionnel ou d'opter pour une tenue homogène.

### 2. Défilé

Tout au long de l'année, les groupes sont amenés à défiler, déambuler, animer des places, des rues ... Par cette épreuve, la Commission Championnat souhaite valoriser la démarche des groupes et leur réflexion sur la pratique autour du défilé. L'épreuve vise à évaluer la capacité du groupe à se mettre en valeur dans le cadre du défilé.

Afin de valoriser la diversité du patrimoine de Bretagne, il est souhaitable que les groupes privilégient les danses de leur terroir, celles en adéquation avec les costumes portés.

#### ❖ **Déroulé de l'Epreuve**

Tous les groupes qualifiés à la finale du Championnat de Bretagne de danse prennent part à un défilé organisé par le festival. Le tracé de ce défilé est décidé par les organisateurs en concertation avec Kendalc'h. L'ordre de passage du défilé sera fonction du tirage au sort désignant l'ordre de passage de l'épreuve scénique. **Afin d'assurer les commentaires sur le parcours défilé, à destination du public, chaque groupe fournira une présentation (1 page - police 12 - interligne simple).**

#### ❖ **Accompagnement musical**

Le groupe peut choisir librement son accompagnement musical. Il a la possibilité d'utiliser sa propre sonorisation.

#### ❖ **Effectif**

**Le préambule du règlement et l'article du règlement intitulé « Participants aux différentes épreuves » définissent la notion d'effectif du groupe.** Il est considéré comme acteur toute personne participant à quelque titre que ce soit au défilé.

### 3. Suite scénique d'expression libre

Une prestation de **16 minutes minimum à 20 minutes maximum** est demandée (présentation incluse). Le jury sanctionnera d'un demi-point tout écart de temps inférieur à 1 minute, et de 1 point tout écart de temps supérieur. Le spectacle présenté est identique à celui présenté lors de Dañs Excellañs. Des modifications mineures sont autorisées. Chaque juré classe les groupes et pose sa note en s'appuyant sur les attentes et le référentiel de chaque catégorie. Le président du jury a toute autorité et est garant de la cohérence des notes de chaque juré. Les attentes, référentiels et règles en matière d'accompagnement musical et de durée, ainsi que les dossiers d'informations pour les jurés, sont les mêmes que celles et ceux décrits pages 9 et 10 du présent règlement.

#### ➤ Calcul de la note finale

La note finale du Championnat est calculée à partir des notes (/20) obtenues aux cinq épreuves suivantes, avec l'application de différents coefficients :

- La partie traditionnelle de Tradi'deiz : coef. 2
- La partie scénique de Dañs Excellañs : coef. 3
- La dérobée de Guingamp : coef. 0.5
- Le défilé de l'année : coef. 1.5
- La partie scénique de Guingamp : coef. 3

#### ➤ Annonce des résultats et transmission des commentaires

Le soir de la finale du Championnat de danse, les classements et moyennes des différentes épreuves du week-end et la moyenne générale seront annoncés et le titre de Champion de Bretagne sera décerné. Le président du jury communiquera ensuite, via le Secrétariat de la Confédération, à chaque groupe les commentaires des trois épreuves.

#### ➤ Composition du jury

Les membres du jury sont choisis par la Commission Championnat en réunion plénière. Le Président du jury est obligatoirement membre de la Commission Championnat. Le jury est composé de jurés d'ensemble et de jurés dédiés.

#### ➤ Modalités en cas d'intempéries

En cas d'intempéries, et de non-possibilité de repli, entraînant l'annulation d'une ou des épreuves, la moyenne sera calculée en tenant compte des coefficients des épreuves ayant pu se dérouler.

La décision d'annulation sera prise en présence du président(e) de Kendalc'h, du président(e) du jury et du président(e) de l'association organisatrice des spectacles. Si la prestation d'un groupe est annulée pour cause d'intempéries, la totalité de l'épreuve est annulée.